

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

**02 FEV. 2016**

Dossier complet le

**02 FEV. 2016**

N° d'enregistrement

**FO4416 P0004**

### 1. Intitulé du projet

**Aménagement d'une zone d'extension urbaine : lotissement "les Crécerelles" à SCHIRRHOFFEN**

2 1 6 7 0 4 5 0

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de SCHIRRHOFFEN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean DILLINGER, Maire

RCS / SIRET

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération	Le terrain d'assiette du projet de lotissement est de 6,41 ha. La commune de SCHIRRHOFFEN est actuellement dotée d'un POS intercommunal (de Bischwiller et environs) approuvé le 07/12/2000. La dernière modification (n°7) date du 20 janvier 2014. Actuellement, le POS intercommunal est en cours de révision en vue de sa transformation en PLU intercommunal"

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le programme général d'aménagement envisagé pour la réalisation de l'opération correspond à la réalisation d'une extension urbaine à vocation principalement résidentielle, intégrant la possibilité d'une implantation d'activité de service compatible avec un environnement majoritaire de logements, telle qu'une micro-crèche. Les produits immobiliers seront de types et de formes diversifiées, tels que des petits collectifs en nombre limité, un programme de maisons individuelle groupées et de maisons accolées et enfin des maisons individuelles. Sur le plan des déplacements, le projet prévoit un aménagement de la RD37 avec des quais sécurisés pour des bus et des zones de ralentissement de la vitesse des véhicules.

L'assainissement pluvial sera organisé de manière alternative au tout tuyau par un système de noues herbacées qui achemineront le débit pluvial après pré-traitement et infiltration vers l'Eisenbaechel.



## 4.2 Objectifs du projet

La révision du SCOTAN prévoit un objectif de densité de 17 logements/ha.

Les besoins identifiés par la commune et par le PLUI est de 15-20 logements/an.

Le parti d'aménagement envisagé est de construire 110 logements sur 10 à 15 ans, soit une densité de 17 logements/ha à terme ( $6.41 \times 17 = 109$ ), densité correspondant à celle du SCOTAN actuel et celui qui sera nouvellement proposé (Cf mes tableaux d'estimation de la surface plancher joints en annexe fourni à titre indicatif).

A noter que le terrain d'assiette de 6.41 ha inclue d'importantes zones naturelles (NDb) qui seront préservées (32%).

En déduisant ces zones naturelles, la densité du projet s'élève à plus de 25 log/ha, soit une densité supérieure à celle fixée par le SCOTAN dans son document d'orientation et d'objectifs.

Le projet est découpé en 3 phases :

- 1 : 0-5 ans : secteur Nord: 3,33 ha (48 logements en phase 1 comprenant 1 lot collectif de 20 logements)
- 2: 5-10 ans : secteur Sud : 3,08 ha (62 logements en phase 2 comprenant 2 lots collectifs de 16 et 20 logements chacun)
- 3 : +10 ans : secteur hors DUP, zone 1NA.

Demandes complémentaires :

- création d'une microcrèche, des surfaces pour l'activité tertiaire
- une maison sénior
- création de logements aidés (2% / village)
- des parcelles de 4-5 ares pour des maisons individuelles.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement de l'extension urbaine sera réalisée en deux phases.

- La phase n°1 débutera au nord de la RD37,
- La phase n°2 au sud de la RD.

En effet, l'option de démarrer par le sud de la RD comme le souhaitait la mairie nécessite de réaliser les aménagements sécurisés sur la RD37 et de réaliser la connexion des eaux pluviales jusqu'au rejet dans le milieu naturel en frange nord de projet. Au contraire, l'option de démarrer par le nord nécessite uniquement de réaliser les aménagements sécurisés sur la RD37. Dans un souci d'optimisation financière, il est conseillé de démarrer l'urbanisation par le Nord.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La surface du projet de lotissement est de 6,41 ha. La définition de la zone Nord à urbaniser est de 333.29 ares, incluant l'emprise dédiée à l'aménagement de la RD37 de 33,18 ares (quai de bus, terre plein central pour ralentir la circulation en entrée de ville). La zone Sud est de 308.30 ares. Il est également prévu d'aménager des voies de desserte interne au site de 7 m de large pour les voies principales et de 5,50 m ou 6,00 pour les voies secondaires.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

RD37 : commune de SCHIRRHOFFEN

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 7 ° 55 ' 35 " E

Lat. 48 ° 48 ' 29 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique pour laquelle une notice d'incidences sur l'environnement a été rédigée en mai 2010 par le bureau "ECOSCOP" et une notice d'incidence NATURA 2000 rédigée en mai 2012 par le bureau d'études "CLIMAX".

Pour l'essentiel du périmètre du projet, le site est occupé par des prairies de fauche améliorées pour la plupart envahies par le solidage du Canada. A l'extrémité nord du périmètre du projet, un bosquet correspondant à un accru forestier renforce la ripisylve de l'Eisenbaechel. Ce stade préforestier est composé d'Aubépine, de sureau noir, de saule cendré, de landes de genêts à balai, de rosier aux chiens. Au sud de la RD37, un verger basse tige est recensé à l'Est du cimetière israélite.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le terrain d'assiette du projet est de 6,41 ha. La commune de SCHIRRHOFFEN est actuellement dotée d'un POS intercommunal (de Bischwiller et environs) approuvé le 07/12/2000. La dernière modification (n°7) date du 20 janvier 2014. Actuellement, le POS intercommunal est en cours de révision en vue de sa transformation en PLU intercommunal notamment pour créer de nouveaux découpages :

- zone lNA1m : zone mixte d'habitat et activité :
- zone lNA1e : zone d'habitat
- zone NDb : préservation de milieux naturels.

L'évaluation environnementale du PLUI est donc en cours d'élaboration.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie au Nord de la RD 37 desservant le site du projet est intercepté par une ZNIEFF de type 2 " Forêt de Haguenau", sur une surface d'environ 3,5 ha.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bureau Ecoscop, dans sa notice d'incidences, a réalisé une cartographie des habitats de type humide jointe en annexe de ce présent formulaire :-> le projet épargne une grande partie des habitats de type humide, ceux qui sont inclus dans le périmètre de la DUP sont en fait classés en zone NDb et seront également épargnés .
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans son extrémité Nord, le site intercepte une partie du site NATURA 2000 n° FR4211790 "Forêt de Haguenau" de la directive "oiseaux" (Zone de protection Spéciale) sur une surface d'environ 2,35 ha. Une étude d'incidences NATURA 2000 a été rédigée le 21 mai 2012 par le bureau d'étude CLIMAX lors de la Déclaration d'Utilité Publique du lotissement .
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conclusion de la notice d'incidence du bureau ECOSOP indique que le projet ménage le plus les espaces les plus intéressants vis à vis du milieu naturel et du paysage . Il est assez éloigné de la lisière forestière nord et ménage la partie sud vers le talus et le cimetière israélite. Le projet respectera les mesures d'évitement, de réduction et de compensations prévues dans la notice d'incidences sur l'environnement, à savoir :
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- mise en oeuvre de noue de gestion des eaux pluviales, - écartement de 30 m de la lisière Nord avec une gestion extensive de cet espace, - constitution d'une trame verte intra urbaine adossée au réseau d'eau pluviale - mise en place d'espaces récréatifs et de jeu à l'intérieur du projet, avec des éléments naturels et autochtones;



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va consommer principalement des prairies améliorées de fauche, un verger composé de 5 fruitiers, et éventuellement une zone boisée composé d'un accru au stade préforestier en limite nord du projet, sur une faible surface (0,30 ha).
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La circulation actuelle sur la RD 37 est relativement modeste. Le projet d'aménagement du lotissement prévoit justement la requalification de la RD37 séparant la tranche n°1 et 2 du lotissement. Cette requalification prévoit des zones de ralentissement et des quais de bus de transport mais sans pour autant qu'un créneau de dépassement soit prévu. Cette requalification permet de : - Ralentir les véhicules en entrée de ville, - Faire monter et descendre les passagers des transports en communs en toute sécurité, - Aménager paysagèrement les îlots centraux de séparation des voiries La situation prochaine va considérablement améliorer le confort des riverains lorsque le lotissement sera aménagé. Dans ces conditions, les nuisances sonores vis-à-vis des prochains riverains, seront considérablement réduits.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La voirie sera éclairée : cependant, des solutions de baisses de puissance pendant la nuit ou de variation en fonction de la détection d'une présence seront envisagées pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse (ciel éclairé empêchant l'observation d'étoiles et perturbant la faune). Les lampadaires "boules" seront proscrits.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des eaux pluviales. Celles-ci seront collectées, tamponnées et évacuées vers l'Eisenbaechel au moyen de noues végétalisées permettant d'infiltrer pour partie les écoulements, conformément aux études préliminaires de la DUP.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La notice d'incidences sur l'environnement et la notice d'incidences Natura 2000 ont déjà permises d'apprécier les impacts du projet sur le plan environnemental. Par rapport au plan d'aménagement de niveau AVP de la DUP, celui-ci est modifié à la marge et ne remet pas en cause les secteurs de sensibilité écologique les plus importants, à savoir :

- les franges nord et sur du projet, elles-même classées en zone NDb du POS,
- une gestion alternative au tout tuyau des eaux pluviales par un réseau de noues. Ce réseau permettra l'établissement d'une trame verte et bleue entre le sud de la RD37 et le ruisseau de l'Eisenbaechel au Nord du projet.

Enfin, rappelons l'absence de zone humide sur une grande partie du périmètre et la création d'une prairie humide permettant la gestion d'une partie des eaux pluviales (déjà prévue au POS - classement NDb)

La densité de logement du projet fait que l'urbanisation de ce secteur évite la consommation d'espace agricole ou naturel plus intéressants ailleurs.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de rédiger une étude d'impact sur l'environnement au regard des justifications précédemment mentionnées. Cette étude n'apportera aucune plus-value par rapport à celles préexistantes.

Le Maire  
M. BILLINGET

Le Maire  
M. BILLINGET



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cartographie des habitats humides : source ECOSCOPE - mai 2010
Cartographie des habitats biologiques : source ECOSCOPE - mai 2010
Carte de situation du site Natura 2000 et ZNIEFF type 2
Estimation de la surface plancher créée par le projet
Plan de zonage actuel du POS de Schirrhoffen et périmètre du projet
Plan de voirie

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SCHIRRHOFFEN

le,

26/11/2016

Signature



Le Maire,  
**Jean DALLINGER**